Blaison-Saint-Sulpice Bulletin n° 4 - Été 2021













Édito

Depuis le mois de mai, le processus d'assouplissement des mesures sanitaires est enclenché. Le rythme des vaccinations s'est encore accéléré et l'espoir que l'étape du 30 juin, qui va enfin desserrer l'étau de nombre de privations de liberté, est maintenant réel. Il n'en demeure pas moins que le respect des gestes barrières reste important pour augmenter les chances d'une rentrée sereine. Les habitants de la commune, et nous les en remercions, ont jusqu'à présent dans leur très grande majorité fait preuve de civisme à cet égard. La vie associative, les activités culturelles et sportives, les fêtes et cérémonies vont pouvoir reprendre progressivement à la grande joie de tous. Ainsi le programme culturel de l'été est d'ores et déjà programmé et vous est précisé par le flyer inséré dans le bulletin.

Le principal frein à l'utilisation des salles communales reste les contraintes sanitaires imposées sur le nombre maximum de personnes en fonction de la surface des salles et sur la nécessité de préserver les critères d'hygiène de la cantine scolaire salle Chauveau. Pour l'école les toilettes provisoires ajoutées lors de la création de la quatrième classe vont être remplacées par une structure durable.

Les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin seront exceptionnellement organisées dans la salle Chauveau pour le bureau de vote n°1 et dans la salle des fêtes de Saint-Sulpice pour le bureau de vote n°2.

La continuité de l'activité municipale n'a pas pour autant été affectée par la situation sanitaire. Les travaux de la Grange Lamand se terminent, le permis de construire du projet de bibliothèque et de cantine scolaire a été déposé et le contrat de restauration scolaire va être renouvelé après concertation avec les parents d'élèves. Nombre de travaux de voirie, de curage de fossés, de remplacement du réseau vétuste d'eau potable ont été engagés. Côté urbanisme, dans un contexte de confinement, l'attractivité de la commune, de par ses qualités de cadre de vie et la richesse de son patrimoine naturel et bâti, est grandissante. Le nombre de maisons en construction ou en projet tant à Blaison-Gohier qu'à Saint-Sulpice en est la preuve, de même que les effectifs de notre école en augmentation. A nous de préserver ce magnifique patrimoine architectural et de protéger et respecter les espaces naturels.

La situation financière de la commune est saine et nous a permis de contracter un nouvel emprunt à un taux très réduit pour faire face aux nombreux investissements du mandat en cours. Le niveau des subventions de l'Etat, du Département et de la Région pour nos projets reste élevé et nous a permis de ne pas augmenter la moyenne des taux d'impositions communaux.

Ainsi pour cette première année de mandat de l'équipe municipale et malgré le contexte très perturbant de la crise sanitaire, notre programme d'actions est largement engagé. Souhaitons que nous puissions profiter rapidement de la possibilité de nous réunir à nouveau sans contraintes. Ceci va permettre à la vie associative de reprendre ses droits, de pouvoir organiser une première réunion publique et à notre équipe de tisser des liens plus étroits avec les habitants.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de très bonnes vacances d'été bien méritées et prenez bien soin de vous.

Le maire, Jean-Claude Legendre La maire déléguée, Carole Jouin-Legagneux

Note d'information

Suite aux nombreux stationnements illicites sur la voie publique et malgré plusieurs mesures de négociations à l'amiable sans résultats, la municipalité va faire procéder à des contrôles par la Gendarmerie.

Nous vous rappelons que les trottoirs, les chemins, et les voies routières ne sont, en aucune façon, et en aucun cas, des aires de stationnement même si ceux-ci sont de courtes durées.

Ces stationnements demeurent extrêmement dangereux notamment à l'orée des virages, devant l'école de Blaison, ou sur des voies particulièrement fréquentées. Nous comptons sur votre civisme.»

CENTRE DE VACCINATIONS

Salle du Marin, 10 rue du Marin Brissac-Quincé (Brissac Loire Aubance).

Pour prendre rendez-vous uniquement au 02 55 03 02 28 de 9h30 à 18h

Horaires du centre de vaccination :

de 12h à 20h du lundi au vendredi et de 9h à 17h le samedi

PAIN FRAIS

retrouvez les bons petits pains de Christophe notre boulanger tous les mardis RDV à la maison canoniale (place de l'église) à partir du 6 avril de 17h30 à 18h30 (commande la veille avant 12h au 06 10 69 38 15)

Mairie déléguée de Blaison-Gohier

mairie@blaison-saint-sulpice.fr

02 41 57 17 57

Lundi et jeudi : 14h - 17h Mardi et mercredi : 9h - 12h

Vendredi: 10h - 12h

1er samedi du mois: 9h - 12h

Du 7 juillet au 29 août ouverte uniquement les mardis et jeudis.

Mairie déléguée de Saint-Sulpice

mairie.saint-sulpice@blaison-saint-sulpice.fr 02 41 57 10 80

Jeudi: 16h - 18h

3e samedi du mois : 9h - 12h

Fermée du 2 au 22 août

Localisation défibrillateurs

A Blaison-Gohier

sur le mur de la maison canoniale (côté parking de l'église)

A Saint-Sulpice

au dessus de la boîte aux lettres de la mairie

Numéros d'urgence

SAMU	15
Police	17
Pompiers	18
N° personnes avec difficultés	
à entendre ou à parler	114
SAMU social	115
(hébergement d'urgence)	

Médecin de garde	116117
Pharmacies de garde	32 37

Enfance maltraitée	119
Violence femme info	39 39
Personnes âgées/handicapées	
maltraitées	3977

Urgences dentaires	02 41 87 22 53
Centre antipoison d'Angers	02 41 48 21 21

Urgence sécurité gaz	0 800 47 33 33
Dépannage EDF	0 810 33 30 49
Urgence eau	0 810 12 13 18
Urgence assainissement	02 41 05 51 51



Recherche un bureau de 10 m² minimum pour travaux bureautiques dans le secteur de la publicité.

Contact 06 16 14 02 67

réseau 4G nécessaireproximité de Blaisondurée d'un an



CONSEIL MUNICIPAL

du 29 mars

Contrat de prêt d'un nouvel emprunt communal

Le budget communal voté le 8 mars 2021 prévoit un nouvel emprunt de 300 000 €.

Trois propositions de prêts émanant de la Banque Postale, la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole ont été reçues. La proposition du Crédit Agricole, inclue une renégociation des prêts déjà souscrits auprès de cette banque d'un montant de 300 000 € a été retenue.

Réalisation du crédit aux caractéristiques suivantes :

Durée: 14 ans.

Type de crédit : Crédit amortissable trimestriellement à échéance constante

Taux du crédit : Taux fixe de 1.51 % pour le nouveau prêt et les anciens prêts

Frais de dossier : 1 500 €

Garantie: Sans

Prêteur : Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine **Montant** : 600 000 € composés de la somme des capitaux restant dûs des crédits :

- 278 175 € dont 180 152 € au taux initial de
 3,71 % et 98 023 € au taux initial de 4,39 %,
 d'une quote-part d'indemnité de remboursement
 anticipé de 21 825 €
- un nouveau financement de 300 000 €

Devis pour la réparation du calvaire de Saint-Sulpice

Le calvaire de Saint-Sulpice a été endommagé par un véhicule. Le coût de la réparation d'un montant de 3 095.44 € HT a été entièrement remboursé par l'assurance adverse.

du 12 avril

Intercommunalité : Prise de compétence mobilité par la Communauté de Communes Loire-Layon- Aubance (CCLLA)

La mobilité, un sujet d'intérêt

En 2020, les consultations effectuées auprès des communes, des usagers et des entreprises ont permis d'identifier un nombre important de propositions témoignant de l'intérêt porté au sujet.

Incidence pour les communes

Dès lors qu'une commune est membre d'une communauté de communes Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), la compétence « Organisation de la Mobilité » lui est exclusivement réservée. La commune ne peut pas mettre en place un service de transport public.

Les communes pourront néanmoins continuer à agir via leurs compétences (ex : compétence sociale avec des services de mobilité solidaire organisés par des CCAS) ou via l'option du transport privé à condition de respecter les critères posés à savoir :

- Le service s'adresse à des catégories particulières d'administrés;
- Il s'exerce dans le cadre d'activités relevant de compétences propres de la commune;
- Il ne s'agit pas de déplacement à vocation touristique;
- Le service est gratuit;
- Le service est effectué avec des véhicules appartenant à la commune ou pris en location par elle.

La prise de compétence « Organisation de la Mobilité » par la CCLLA doit permettre d'asseoir sa légitimité pour définir et mettre en œuvre une stratégie locale de mobilité mais également pour coopérer et dialoguer de manière efficace avec les autres acteurs de la mobilité (Région, Département, autres Communautés de communes.)

En définitive, le transfert de la compétence « organisation de la mobilité » à la CCLLA, c'est permettre à notre territoire :

- d'être identifié et reconnu comme un interlocuteur local par les acteurs de la mobilité;
- de mobiliser des financements à l'appui d'une stratégie locale cohérente;
- de mettre en œuvre des services de mobilité adaptés aux problématiques d'un territoire rural, situé en périphérie de l'agglomération angevine.

Ainsi le conseil municipal a approuvé l'extension des compétences de la CCLLA en intégrant dans ses statuts la compétence facultative « organisation de la mobilité » .

Intercommunalité – Attributions de compensation 2021

Les évolutions des attributions de compensation (sommes versées par les communes à la Communauté de Commune pour l'exercice des compétences transférées) sont réévaluées pour 2021 pour tenir compte de l'augmentation constatée des prestations réalisées pour chaque commune.

Attribution de fonctionnement 2020	111 409,07 €
Attribution de fonctionnement 2021	117 086,32 €
Écart fonctionnement	5 677,25 €
Attribution d'investissement 2021	18 270,19 €
Attribution d'investissement 2021	18 545,62 €
Écart investissement	275, 43 €

Intercommunalité: transfert de la compétence « plan local d'urbanisme (PLUI). Droit d'opposition des communes

Si au moins 25 % des conseils municipaux des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, représentant au moins 20 % de la population concernée, se sont opposés au transfert, ce dernier n'a pas lieu. La commune ne s'est pas opposée au transfert mais une minorité suffisante des communes telle que définie ci-dessus s'y est opposée. La commune va donc engager les études de la révision de son propre PLU.

Taux 2021 pour la commune de Blaison-Saint-Sulpice

La commune décide de ne pas augmenter ses taux d'imposition communaux.

Les seules évolutions des taux communaux concernent l'harmonisation des taux entre Blaison-Gohier et Saint-Sulpice par lissage sur une période de 12 ans à partir de 2016. De plus la taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales de certains habitants (en fonction du niveau de revenus).

Subventions aux associations année 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions comme ci-dessous :

BLAISON-GOHIER	Montant subventions 2021
Bibliothèque LIRICI	1030 €
Association Parents	700 €
d'Elèves Ecole	700 €
Blaison Auto Passion	400 €
Théâtre Trou de	500 €
Mémoire	
Société de Chasse	400 €
Saint Hubert	
Comité des Fêtes de	300 €
Blaison-Gohier	
Les Amis réunis	2000 €
Trois Petits Points	300 €
Association Formation	2 000 €
« Retravailler »	
participation à la formation professionnelle	
,	150 €
Don du sang SAINT-SULPICE	150 €
	70.0
Club troisième âge	70€
Société de chasse	60 €
Société de chasse	55 €
destruction nuisibles	_
Concours de labour	55 €
Greniers à sons	150 €
Anciens combattants	50 €
Comité des fêtes	100 €
Total des subventions	8 320 €

Intervention en éco-pastoralisme - Parcelle des sables

Dans le cadre de la valorisation des Espaces Naturels Sensibles, en collaboration avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), il est prévu la mise en place d'un essai d'éco-pastoralisme sur les terrains des Sables de Blaison-Gohier.

Cet essai est porté par Erwan Guillou, éleveur à Coutures - Brissac-Loire-Aubance.

L'objet est de promouvoir l'efficacité des troupeaux de moutons dans la gestion des couverts herbacés, friches et autres zones naturelles, et établir des partenariats avec l'ensemble des habitants et acteurs de ce territoire.

Cette intervention fait l'objet d'un devis accepté pour le pâturage des 1,7 hectares sur la parcelle des Sables et s'élève à 330 € HT.

Cimetière de Blaison-Gohier

Un important travail de reprise de concessions abandonnées a été effectué au cimetière de Blaison-Gohier.

Il convient maintenant de faire intervenir une entreprise de pompes funèbres pour achever le travail de reprise des concessions, dans le respect des usages en matière de législation funéraire.

L'Entreprise La Saulaie a été retenue. Ces travaux seront échelonnés sur une période de cinq années.

Ce travail a déjà été réalisé dans le passé pour le cimetière de Saint-Sulpice.

Informations

Borne de recharge de vélos électriques

En accord avec l'Office de tourisme le meilleur emplacement serait le parc Chauvet à Blaison. La subvention demandée est de 80 %.

Élections régionales et départementales prévues en juin 2021

Le Préfet a, en urgence, interrogé les Maires pour avoir leur avis sur la tenue de ces élections dans les conditions ci-après préconisées par le Comité scientifique : tout d'abord que les membres des bureaux de vote soient vaccinés ou, si la vaccination ne leur est pas ouverte, testés à J-2 puis J+5 et J+8, et en cas de symptômes.

Ensuite, que le double dépouillement ait lieu dans deux salles distinctes ou dans une salle suffisamment grande, et dans le respect des mesures barrières (distance de 1,5m entre les personnes, gel hydro-alcoolique disponible, port du masque, aération de la salle). Il suggère également que les personnes assistant au dépouillement aient été vaccinées, immunisées ou aient un test réalisé dans les moins de 48 h.

Le Maire a répondu qu'à son avis, les conditions préconisées par le Comité scientifique semblaient très difficiles à réunir pour tenir les deux scrutins prévus en juin 2021. La majorité des Maires au niveau national ayant répondu positivement, le scrutin sera organisé selon les conditions cidessus.

du 3 mai

Intercommunalité : Validation du règlement intercommunal rénovation de l'habitat ancien

La commune de Blaison-Saint-Sulpice, lors de son conseil du 13 janvier 2020 a décidé de participer au dispositif intercommunal d'aides à la rénovation de l'habitat ancien. Par délibération en date du 6 juillet 2020 le conseil municipal a approuvé le règlement des aides locales en matière de rénovation de l'habitat ancien.

Le règlement intercommunal précise notamment les conditions d'attribution, les pièces à fournir, les montants des aides de la CCLLA et des communes ayant facultativement choisi d'abonder ces aides, les modalités d'instruction, les modalités de notifications et de versement.

Après une année de fonctionnement, le bilan de l'OPAH est très positif sur la rénovation énergétique et l'adaptation, mais n'a pas vraiment démarré, notamment du fait du contexte sanitaire, sur les dispositifs nécessitant une animation de terrain (propriétaires bailleurs, logements très dégradés, copropriétés). Des évolutions réglementaires nationales, l'arrêt du financement d'Action Logement, la nécessité d'ajuster les objectifs pour les ménages à revenus intermédiaires et de préciser et ajuster certaines règles après une année de fonctionnement, nécessitent de modifier le règlement d'intervention.

Par ailleurs, sur les dossiers adaptation (maintien à domicile), il est proposé une nouvelle aide à expérimenter. Il s'agit de proposer une aide renforcée pour les ménages créant une unité de vie complète dans leur maison, ceci permettra de mieux utiliser les fonds de l'Etat, et sera un outil pour essayer de créer une offre de petits logements potentiels supplémentaires dans les enveloppes urbaines existantes.

La première année de fonctionnement a montré aussi que les moyens d'ingénierie pour réaliser le conseil et le montage des dossiers des ménages intermédiaires étaient limités (liés aux capacités actuelles de l'association Alisée portant l'espace Conseil FAIRE).

Ainsi il est proposé une nouvelle aide « audit énergétique » pour les ménages réalisant un audit énergétique par un bureau d'études qui sera cumulable avec l'aide nationale Maprimrénov'.

La modification du règlement intercommunal proposé a été approuvée par le conseil municipal.

Restructuration de la Grange Lamand, avenant au lot N°2, charpente menuiserie, entreprise BOUESNARD

Le contrôle des travaux de restructuration de la Grange Lamand a permis de constater qu'il y a nécessité de procéder au renforcement des éléments de charpente.

Par conséquent ces travaux supplémentaires font l'objet d'un avenant au lot N°2 (entreprise BOUESNARD).

Montant initial du marché public : 71 185,69 € HT Montant de l'avenant : + 6 892,40 € HT

Travaux sur les concessions au cimetière de Blaison-Gohier

Dans le cadre des travaux de gestion du cimetière de Blaison-Gohier, il a été constaté que certaines tombes se présentent dos aux allées.

Pour que les familles puissent se recueillir dans de meilleures conditions, il va leur être proposé de retourner les monuments. L'entreprise de Pompes Funèbres retenue, par délibération du 12 avril 2021, sera mandatée dans le cadre de son contrat, pour accomplir ces travaux.

Une participation financière des familles sera demandée, étant précisé que le retournement des monuments n'a pas de caractère obligatoire. La participation des familles intéressées par cette amélioration est fixée à 50 € par tombe.

du 7 juin

Intercommunalité

Les principaux sujets qui ont fait ou feront l'objet d'une présentation en conseil municipal ou en réunion de l'équipe municipale sont les suivants :

- -Projet de territoire -Pacte de gouvernance
- -Pacte fiscal et financier -PLU/PLUI /PLH
- -Action sociale -Petite enfance -Gens du voyage
- -Culture dont bibliothèque -Tourisme
- -Déchets : Redevance incitative -Protections contre les inondations
- -Mobilité -Zones humides -Eaux pluviales Biodiversité.

Défibrillateurs

Deux défibrillateurs l'un à la mairie de Blaison-Gohier devant la maison canoniale, l'autre devant la mairie de Saint-Sulpice ont été remis à neuf. Un défibrillateur supplémentaire a été installé devant la salle Chauveau

Le total des dépenses s'élève à 5 459.06 € HT.

Branchement des ateliers communaux aux réseaux :

Trois devis destinés aux branchements eau potable, eaux usées rue de la Dolerie à Blaison-Gohier ont été acceptés :

- Modification du branchement (changement d'implantation) eau potable pour un montant de 715 € HT
- Branchement neuf au réseau d'eau potable pour un montant de 1 357 € HT
- Branchement neuf au réseau d'eaux usées pour un montant de 3 490 € HT

Demande de subvention à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion et de la mise en valeur du Val de Loire entre Blaison-Gohier et Saint-Sulpice, une demande de subvention à la DREAL pour différentes actions a été validée.

Urbanisme : Achat de parcelles pour création de chemin communal

Il était prévu que l'accès à certaines parcelles situées aux Granges (Blaison-Gohier) se fasse par un premier tronçon de chemin qui revienne à la commune, car goudronné et entretenu par elle depuis de nombreuses années. Cette situation va être régularisée en acquérant avec l'accord du propriétaire, pour l'euro symbolique cette portion de chemin.

Les frais engendrés par cette acquisition seront à la charge de la commune.

Prochain conseil municipal lundi 5 juillet à 20h30 salle des fêtes de Saint-Sulpice

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus sur le site internet rubrique 'vie muncipale'

BRUIT de voisinage



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc...sont limités :

> Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 Le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à 12h00.



Tapage nocturne : entre 22 h et 7 h

Les commissions

Tourisme





Les rendez-vous de l'été

Face aux évolutions des pratiques touristiques et pour faciliter la promotion du territoire, la mobilité a été définie comme un enjeu à relever par la Communauté de Communes Loire Layon Aubance.

OFFICE DU TOURISME ITINÉRANT

 nommé AMI pour Animation, Mobilité et Information
 fonctionnel, attractif et valorisant pour le territoire

De ce fait elle a mis à disposition de l'office du tourisme un véhicule identitaire et suffisamment équipé pour promouvoir l'offre touristique sur le territoire. Autour de ce véhicule l'office du tourisme a souhaité programmer 6 rendezvous estivaux, la commune a été sélectionnée. Rendez-vous vendredi 23 juillet à 19h jardin de la mairie. L'idée est de créer un moment convivial (apéro-dégustation) et festif (soirée animée par des musiciens).

Culture

Saison culturelle estivale «Entracte»

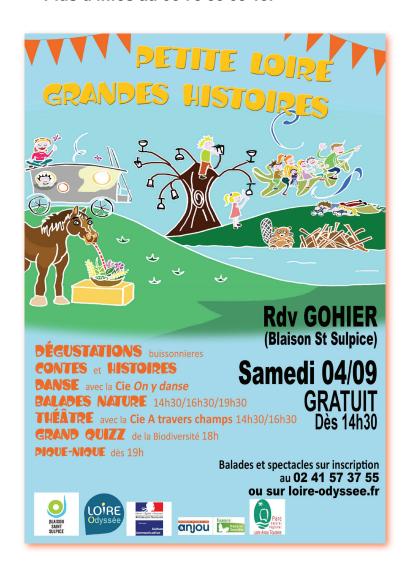
Retrouvez dans le flyer encarté au sein de ce bulletin les spectacles programmés cet été. A noter un changement de date pour le concert Albaricate avancé au samedi 26 juin à 18h du fait des élections départementales et régionales.

Petite Loire, grandes histoires #2

Fort de son succès en septembre 2020, les partenaires de cet événement ont décidé de reconduire cette manifestation. Il s'agit de proposer aux riverains et aux curieux du territoire une découverte de cette biodiversité au travers de trois approches : l'imaginaire, l'artistique et la découverte naturaliste. Cette année la Cie A travers champ avec son spectacle les butineries d'Alice ainsi que la troupe *On y danse* vous accueilleront au coeur de cet espace naturel sensible à Gohier.

Nouveauté cette année : les scolaires vont participer à des ateliers avec la Cie. En parallèle de ces actions de médiation nous inivitons les riverains qui le souhaitent à rejoindre un chantier participatif pour imaginer la scénographie du lieu d'accueil du public jusqu'au début du spectacle déambulatoire.

Plus d'infos au 06 75 53 03 19.

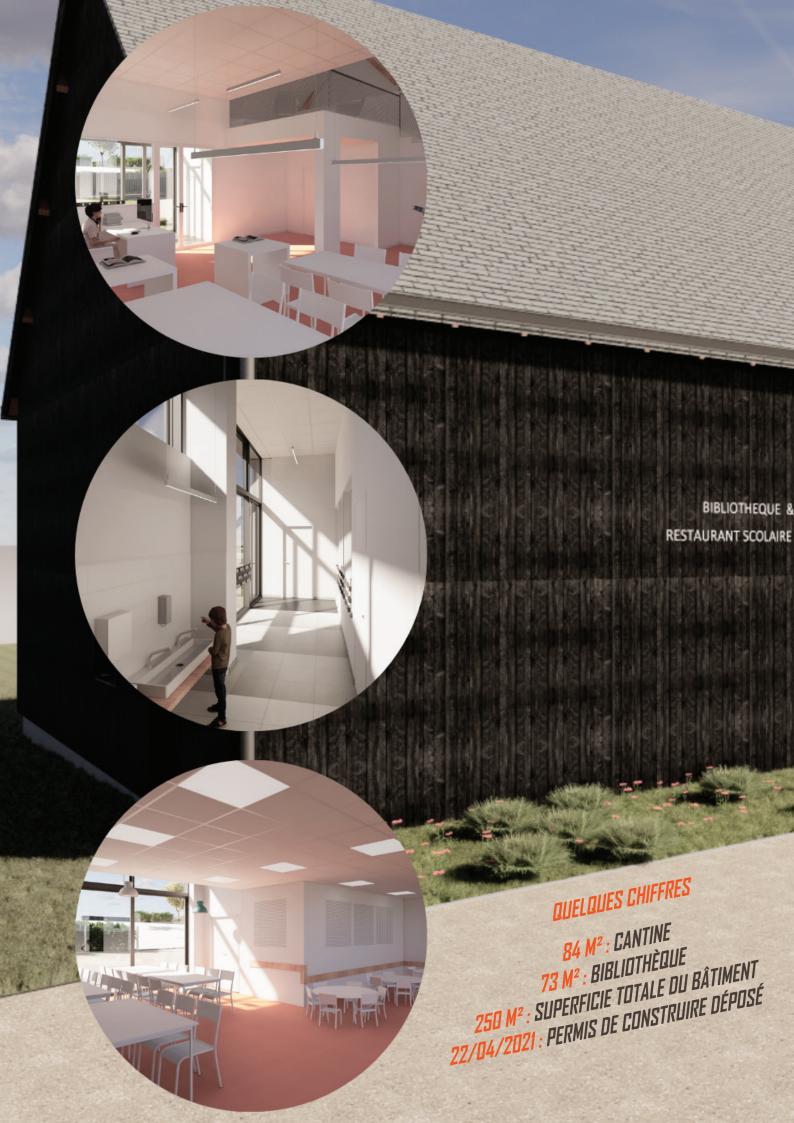




La commission culture envisage de mettre en place des séances de cinéma sur la commune avec Balad'Images de Familles Rurales.

Séances projetées par des habitant.e.s bénévoles de la commune. Formation gratuite avec du matériel professionnel par l'association Familles Rurales.

Envie de participer à cette expérience contactez-nous par mail : blaison.culture@orange.fr





pibliotneque s'installera, a la fin de l'année 2022 dans de nouveaux locaux. Le point lecture actuel deviendra une bibliothèque de niveau 1 (permettant en autre de bénéficier de la communauté de commune deviendra une bibliothèque de niveau 1 (permettant en autre publique de la communauté de commune deviendra une bibliothèque de niveau 1 (permettant en autre publique de la communauté de commune deviendra une bibliothèque de niveau 1 (permettant en autre publique de la communauté de commune deviendra une bibliothèque de niveau 1 (permettant en autre publique de la communauté de commune deviendra une bibliothèque de niveau 1 (permettant en autre publique de la commune deviendra une bibliothèque de niveau 1 (permettant en autre de bénéficier de fonds supplémentaires). Des deviendra une bibliothèque de niveau 1 (permettant en autre de bénéficier de fonds supplémentaires) de communes, de viendre de la commune de la commu rencontres et des échanges réguliers avec la rétérente lecture publique de la communauté de communes, les élus et les membres de l'association LIRICI ont permis de mettre en place et les membres de l'association LIRICI ont permis de suite du proiet. Il sera le département, les élus et les membres de l'association pour imaginer et construire la suite du proiet le département, les élus et les membres de constituer pour imaginer et construire la suite du proiet le département, les élus et les membres de constituer pour imaginer et construire la suite du proiet le département, les élus et les membres de constituer pour imaginer et construire la suite du proiet le département, les élus et les membres de constituer pour imaginer et construire la suite du proiet les membres de l'association les élus et les membres de l'association pour imaginer et construire la suite du proiet les membres de l'association pour imaginer et construire la suite du proiet les membres de l'association pour imaginer et construire la suite du proiet les membres de l'association pour imaginer et construire la suite de la communité de la communi le département, les élus et les membres de l'association LIRICI ont permis de mettre en place ce projet. Il sera le département, les élus et les membres de l'association LIRICI ont permis de mettre en place ce projet. Il sera le département, les élus et les membres de l'association LIRICI des élus travaillant sur le projet d'un représentant de l'association LIRICI des élus travaillant sur le projet d'un représentant de l'association LIRICI des élus travaillant sur le projet d'un représentant de l'association LIRICI des élus travaillant sur le projet d'un représentant de l'association LIRICI des élus travaillant sur le projet d'un représentant de l'association LIRICI des élus travaillant sur le projet d'un représentant de l'association LIRICI des élus travaillant sur le projet d'un représentant de l'association LIRICI des élus travaillant sur le projet d'un représentant de l'association LIRICI des élus travaillant sur le projet d'un représentant de l'association LIRICI des élus travaillant sur le projet d'un représentant de l'association LIRICI des élus travaillant sur le projet d'un représentant de l'association LIRICI des élus travaillant sur le projet d'un représentant de l'association Un groupe de travail communal va se constituer pour imaginer et construire la suite du projet. Il sera de communal va se constituer pour imaginer et construire la suite du projet. Il sera la groupe de travail communal va se constituer pour imaginer et construire la suite du projet. Il sera la groupe de travail communal va se constituer pour imaginer et construire la suite du projet. Il sera la groupe de travail communal va se constituer pour imaginer et construire la suite du projet. Il sera la groupe de travail communal va se constituer pour imaginer et construire la suite du projet. Il sera la groupe de travail communal va se constituer pour imaginer et construire la suite du projet. Il sera la groupe de travail communal va se constituer pour imaginer et construire la suite du projet. Il sera la groupe de travail communal va se constituer pour imaginer et construire la suite du projet. Il sera la groupe de travail communal va se constituer pour imaginer et construire la suite du projet. Il sera la groupe de travail communal va se constituer pour imaginer et construire la suite du projet. Il sera la groupe de travail communal va se constituer pour imaginer et construire la suite du projet. Il sera la groupe de travail communal va se constituer pour imaginer et construire la suite du projet. Il sera la groupe de travail communal va se constituer pour imaginer et construire la suite du projet. Il sera la groupe de travail communal va se constituer pour imaginer et construire la suite du projet. Il sera la groupe de travail communal va se constituer pour imaginer et constituer pour la groupe de travail communal va se constituer pour imaginer et constituer pour la groupe de travail communal va se constituer pour la groupe de travail communal va se constituer pour la groupe de travail communal va se constituer pour la groupe de travail communal va se constituer pour la groupe de travail constituer pour la groupe de travail communal va se constituer pour la groupe de travail constituer pour la groupe de travail cons compose des membres de l'association LIRICI, des elus travaillant sur le projet, d'un représentant de l'association LIRICI, des elus travaillant sur le projet ainsi qu'à la vie de la Communauté de communes, Les habitants qui souhaitent participer à ce projet ainsi qu'à la la Commune de travail Pour cela manifestez-vous aunrès de la bibliothèque sont conviés à participer au groupe de travail Pour cela manifestez-vous aunrès de la bibliothèque sont conviés à participer au groupe de travail pour cela manifestez-vous au projet de la bibliothèque sont conviés à participer au groupe de travail pour cela manifestez-vous au projet de la bibliothèque sont conviés à participer au groupe de travail pour cela manifestez-vous au projet de la bibliothèque sont conviés à participer au groupe de travail pour cela manifestez-vous au projet de la bibliothèque sont conviés à participer au groupe de travail pour cela manifestez-vous au projet de la bibliothèque sont conviés à participer au groupe de travail projet de la bibliothèque sont conviés à participer au groupe de travail projet de la bibliothèque sont conviés à participer au groupe de travail projet de la bibliothèque sont conviés à participer au groupe de travail projet de la bibliothèque sont conviés à participer au groupe de la bibliothèque sont conviés à participer au groupe de la bibliothèque sont conviés à participer au groupe de la bibliothèque sont conviés à participer au groupe de la bibliothèque sont conviés à participer au groupe de la bibliothèque sont conviés à participer au groupe de la bibliothèque sont conviés à participer au groupe de la bibliothèque sont conviés à participer au groupe de la bibliothèque sont conviés à participer au groupe de la bibliothèque sont conviés à participer au groupe de la bibliothèque d la Communauté de communes, Les habitants qui souhaitent participer à ce projet ainsi qu'à la vie de la la bibliothèque sont conviés à participer au groupe de travail. Pour cela, manifestez-vous auprès de la bibliothèque sont conviés à participer au groupe de travail. En parallèle un groupe de travail pour le restaurant scolaire composé de

mairie.

parents d'élèves et d'élus se rencontre régulièrement pour ir régulièrement pour travailler la question du «mieux manger» en écho à la loi Égalim.



Espaces verts et cadre de vie

Fauchage raisonné, nature protégée

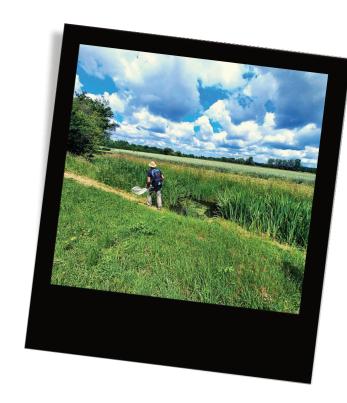
Le principe du « fauchage raisonné » mis en place en 2011, a pour objectif de maintenir la sécurité des usagers tout en respectant la faune et la flore. Le Conseil départemental adapte sa manière de faucher les bords de route afin de protéger la biodiversité de nos accotements.

Les travaux de fauchage d'accotements sur le réseau ont commencé en mai et se termineront en juin.

A la découverte des zones humides

Sortie encadrée par Pierre Chasseloup du CPIE dimanche 6 juin.

Pierre nous a fait découvrir ce qu'était une zone humide, les plantes caractéristiques de ce milieu : l'iris jaune, le sureau hièble, la menthe aquatique, l'aulne... les insectes et vertébrés comme les tritons, les grenouilles et la fameuse Agrion de Mercure, cette libellule protégée qu'on peut observer le long du Petit Louet à Saint-Sulpice. Ce fut l'occasion de nous présenter aussi les plantes messicoles, ces plantes qui accompagnent les cultures céréalières, comme le bleuet, le coquelicot, le brome des champs. Souvent en régression, elles peuvent, s'observer grâce aux corridors de biodiversité que constituent les bandes enherbées laissées le long des cultures. Une sortie riche d'enseignement qui a permis aux habitants de découvrir et de mieux comprendre leur territoire.





La belle des Sables...

Plante sauvage d'une grande rareté découverte sur la commune en 2017 dans le cadre du projet de valorisation, de restauration et de protection des espaces communaux de la vallée de la Loire. Comme son nom l'indique, l'Orobanche des sables s'est développée sur les zones sableuses au lieu-dit les Sables situé entre Blaison et Gohier, le long de la levée. Elle n'est pourtant connue en France que très ponctuellement. On la retrouve au nord dans la vallée de la Loire à Orléans ou à Chinon et beaucoup plus au sud, sur le pourtour méditerranéen, aux alentours d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer. En Anjou, seulement trois localités différentes ont été identifiées. Ressemblant un peu à une orchidée, cette Orobanche fleurit courant juin. Ouvrez l'œil!

...et l'Agrion de Mercure

Le mois de juin est propice au développement d'une petite libellule particulière sur le Petit Louet* (*source à la hauteur de Gohier). Cet agrion présente un dessin bien particulier sur son abdomen rappelant étrangement le casque ailé de Mercure (ou Hermès) qui est donc à l'origine de son nom... Cette libellule recherche les cours d'eau lents bien ensoleillés et bien végétalisés. Les nombreux herbiers aquatiques et les beaux iris jaunes en fleurs sur le Petit Louet sont déterminants pour permettre la présence, chez nous, de cette espèce qui se raréfie en Europe. Cette libellule est à ce titre protégée en France et participe à l'identification des sites du réseau NATURA 2000.

Pour préserver la zone des Sables

Les espaces naturels sensibles de la zone des Sables sont malheureusement soumis à diverses atteintes telles que les dépôts sauvages, le prélèvement de sable ou encore le passage d'engins motorisés comme les motocross. Pour souligner l'interdiction de ces actions et la sensibilité de la zone, un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) a été demandé par les élus auprès des services de l'Etat. Ce périmètre de protection a été approuvé en 2019. Il protège strictement les espaces naturels de la zone des Sables. Des panneaux d'information sur la sensibilité écologique de ces lieux vont prochainement être installés sur le site.

Pour découvrir ...

12 juin : La nature a horreur du vide

24 juillet : L'étonnante vie aquatique de nos mares

Infos et résa: contact@cpieloireanjou.fr

Pour préserver les abords du Petit Louet

Les abords du Petit Louet sont gérés en grande majorité par les agents de la communauté de communes Loire Layon Aubance. La commune a informé les agents de la collectivité de la sensibilité écologique des lieux. Des ajustements d'entretien de la végétation des berges sont en cours de réflexion pour continuer à contenir le développement des plantes tout en cherchant à assurer la pérennité du patrimoine naturel en place sur le cours d'eau. Ne soyez pas surpris par ces changements à venir!















Les informations

SMITOM

1er janvier 2022 : changement du mode de tarification des déchets

Jusqu'alors le territoire communautaire Loire Layon Aubance était couvert par 3 modes de tarification différents pour le financement du service de gestion des déchets.

Pour le secteur Loire Layon Aubance :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est prélevée directement sur la taxe foncière du propriétaire d'un bien immobilier. Le montant de la facture est fonction de la valeur foncière locative du logement, il n'est donc pas lié au service de collecte et de traitement des déchets.

Dans le cadre d'une harmonisation, la Communauté de Communes Loire Layon Aubance (CCLLA) a choisi d'appliquer au 1er janvier 2022 la redevance incitative (RI) comme mode de tarification unique sur l'ensemble de son territoire.

Qu'est-ce que la Redevance Incitative ?

- La Redevance Incitative (Ri) appliquée sur le secteur Loire Layon est calculée comme une facture d'eau ou d'électricité. Le montant de la facture est fonction du coût du service de gestion des déchets et également de la quantité de déchet produite, par l'usager par conséquent de l'utilisation qu'il aura du service (nombre de présentations des bacs, passages en déchèterie etc...).

Comment est calculée la facture RI pour les particuliers ?

Les services du SMITOM Sud-Saumurois ne changent pas en 2022 : la collecte a lieu tous les 15 jours et le nombre de passages en déchèterie (X 18) est maintenu.

La grille tarifaire définie couvrira au plus juste les frais de gestion de ces services. Elle intégrera les 2 flux ordures ménagères et emballages. Cette nouvelle tarification permettra à l'usager de maitriser le montant de sa facture qui variera entre deux valeurs :

- La valeur maximale correspond à l'utilisation du service au « maximum » : 26 présentations de bacs ordures ménagères et 26 présentations de bacs emballages recyclables par an, soit une présentation à chaque passage du camion.
- La valeur minimale couvre les frais de gestion collective des déchets. Elle intégrera systématiquement 8 présentations de bacs ordures ménagères ou 24 dépôts en Apport Volontaire par an et 12 présentations de bacs emballages ou 36 dépôts en Apport Volontaire par an y compris 18 passages en déchèterie.

Ainsi, un usager avec une production importante de déchets pourra s'il le souhaite diminuer sa facture par une évolution dans son acte d'achat, son comportement en pratiquant le compostage, le réemploi, privilégier l'emploi de produits réutilisables plutôt que des produits à usage unique etc...

Conscient du rôle qu'il a à jouer dans la préservation des ressources, le SMITOM accompagne les usagers dans la mise en œuvre de ces pratiques vertueuses de réduction des déchets.

Retrouvez sur le site internet du SMITOM :

- Un **simulateur** pour vous aider à estimer le montant de votre facture selon votre fréquence de présentations et le volume de votre bac.
- L'espace **Ecocito** pour connaitre en temps réel votre production de déchet

Calendrier de mise en place

- **Novembre 2021** : Réception d'une facture RI « fictive » sur la base de la nouvelle tarification. Cette facture qui ne sera pas à régler vous donnera une estimation du montant à payer en 2022
- **Juillet 2022** : Réception de la 1ère facturation RI réelle. Cette facture se rapportera à l'utilisation du service du 1er janvier au 30 juin 2021.



Vivre et travailler autrement : pourquoi pas dans un tiers lieu ?

Vous aimeriez vivre et travailler sur le même territoire ? Le tiers-lieu est la solution idéale !

C'est un espace de travail, autre que le domicile ou le bureau. Il peut offrir des espaces ouverts collaboratifs, des espaces privatifs propices à la concentration, des salles de visioconférence et de réunion, des ateliers partagés, hyper connectés, des espaces de médiation numérique et culturelle, de convivialité...

Entrepreneurs, vous travaillez à domicile dans un cadre pas toujours adapté et vous vous sentez un peu isolés ?

Salariés, vous êtes fatigués des déplacements quotidiens pour vous rendre à votre travail ? Et s'il y avait près de chez vous un lieu avec des bureaux pour exercer votre activité ?

La Communauté de Communes Loire Layon Aubance mène l'enquête!

Les élus étudient la faisabilité de la création d'un réseau de tiers-lieux sur le territoire. Ces lieux permettent d'expérimenter de nouvelles manières de travailler, de partager du matériel, des savoir-faire, des moments conviviaux. Ils sont destinés aux actifs (entrepreneurs, indépendants, télétravailleurs...) et aux habitants (étudiants, retraités, demandeurs d'emploi...) et associations. Pour les accompagner dans ce projet d'enquête en ligne, les élus ont fait appel à un bureau d'études et d'expertise tiers-lieux, Relais d'Entreprises.

Merci de bien vouloir prendre quelques minutes pour répondre à cette enquête en ligne jusqu'au samedi 10 juillet sur le site www.loirelayonaubance.fr/enquete-tierslieux.

Nous vous remercions par avance de votre participation.

Inscription en Résidence Autonomie - Via Internet par l'outil VIATRAJECTOIRE

VIATRAJECTOIRE est une plateforme d'inscription en établissements pour seniors. Cet outil vous permet de créer un dossier unique d'inscription dans les établissements de votre choix. Les inscriptions en EHPAD (maison de retraite) et en Résidence Autonomie se font désormais obligatoirement via cette plateforme.

Comment cela fonctionne?

Renseignez vos coordonnées complètes, votre situation actuelle et vos ressources perçues, ensuite indiquez vos souhaits :

- Votre date d'entrée en hébergement soit, immédiatement ou beaucoup plus tard
- Le type d'hébergement souhaité (temporaire, permanent, accueil de jour etc)

Cela s'appelle une inscription de précaution

Les inscriptions de précaution vous permettent d'apparaitre sur les listes d'attente des établissements. Ainsi, au moment où vous souhaitez entrer en structure, votre dossier administratif est prêt, il suffira juste d'actualiser le dossier si nécessaire.

Qui peut m'aider à constituer ce dossier?

Pour constituer votre dossier, il vous faut une adresse mail. Le dossier peut être fait par soi-même, une personne de votre entourage ou une élue du CCAS de Blaison-Saint-Sulpice (02 41 57 17 57)

Le CLIC peut vous accompagner par téléphone pour la constitution de ce dossier si vous avez des questions ou rencontrez des difficultés (02 41 80 68 13 - https://clic-loire-layon-aubance.fr)

Le CLIC peut se déplacer à votre domicile et créer le dossier pour vous. La coordinatrice du CLIC sera alors référente de votre dossier et vous recontactera tous les 6 mois pour actualiser votre demande et connaître vos souhaits de renouvellement.

Edward Baran

«C'était un artiste singulier, inclassable, amoureux de l'art et de la musique, enthousiaste. Personnage incontournable du paysage culturel angevin, reconnaissable entre mille avec sa haute silhouette, son élégance, sa barbe et ses cheveux blancs, son chapeau, sa façon unique de s'exprimer en mots choisis, son sourire malicieux et son extrême délicatesse, sa curiosité des autres, il laisse sa famille, ses amis et ses nombreux admirateurs inconsolables ».

« L'homme est un de ces artistes qui regardent toujours devant eux pour continuer à avancer sur le chemin qu'il s'est fixé, en acceptant toujours le hasard, la rencontre, en faisant des tas d'essais pour laisser ses doigts faire autrement, décider pour lui, avec ses yeux aussi toujours en attente. Comme un danseur, il aime la boucle, jouer avec le fil si fin qu'on ne le voit que si on le cherche et pourtant si solide ».

Edward Baran a fait ses études à l'Ecole des Beaux-Arts de Varsovie (Pologne), dans l'Atelier « Peinture et Recherche sur les structures tissées ». Il vit et travaille en France depuis 1966, d'abord à Paris, puis à Mougins sur la Côte d'Azur. C'est là que les tapisseries d'Edward Baran ont commencé à être exposées. A la suite d'un accrochage de ses œuvres à Angers, la famille Baran s'est installée à Blaison-Saint-Sulpice en 1979.

Les obsèques d'Edward Baran ont eu lieu le mercredi 19 mai en l'église de Blaison St Sulpice.





Edward Baran et sa femme Maria Inauguration 26 janvier 2018

Bernard Pelletier

L'hommage à Bernard Pelletier, décédé le 6 décembre 2020 à l'âge de 92 ans, ancien maire de Saint-Sulpice de 1959 à 1989, n'a pas pu être célébré compte tenu des contraintes sanitaires. Nous avons prévu, en accord avec sa famille, de lui rendre hommage à Saint-Sulpice à l'occasion du premier anniversaire de sa mort.



Naissances

Sacha ALLAIN - 25/04/2021

Décès

Edward BARAN 87 ans - 13/05/2021

Odette MILLERAND, née NAULEAU 80 ans - 27/04/2021

> Jeanne DRON, née FROUIN 95 ans - 09/02/2021

> > Bernard PELLETIER
> >
> > 92 ans - 06/12/2020

Vie communale

Associations

ASANA - Cours de YIN YOGA

Après une saison perturbée par le contexte sanitaire, les séances de Yin Yoga ont pu reprendre en présentiel au mois de juin, à la salle des fêtes de Saint-Sulpice.

Cette forme de yoga douce et relaxante met l'accent sur le ressenti interne pour favoriser la détente physique et mentale : au fil des mouvements et de la respiration, le corps se délie, l'esprit s'apaise et un sentiment de bienêtre s'installe en profondeur.

Proposés par l'association Asana et animés par Nadège Pilet, les cours reprendront miseptembre, avec des séances découverte ouvertes à tous, vous permettant de vous initier à cette pratique.



Nadège Pilet : 06 52 49 59 77 www.asanadiyoga.wixsite.com/website

Le jardin des découvertes

C'est l'explosion au jardin des découvertes! Vous pouvez venir y voir lentilles, pois chiches, tomates, courges d'Albenga, haricots d'Espagne ou encore patates douces!

Les cosmos et les tournesols ne vont pas tarder à fleurir!

En raison des restrictions sanitaires, nous avons dû reporter l'apéro du jardin de juin !

On espère pouvoir le faire en septembre et vous y voir !

D'ici-là, rendez-vous chaque 1er dimanche du mois au jardin pour planter, semer, désherber et créer de nouveaux projets au jardin, vous êtes les bienvenu.e.s.

Contact: 0648007112

Bibliothèque LIRICI

Perspectives pour 2021

Si la situation le permet, une animation pourra être organisée en septembre ou octobre sur le thème de Jean de la Fontaine, à l'occasion du 400° anniversaire de sa naissance. Une fois la date arrêtée, nous ferons appel aux bonnes volontés pour l'organisation (installation de panneaux dans les hameaux, participations pour le déroulement des prestations...).

Pour le fonctionnement annuel de la bibliothèque, nous sollicitons des volontaires pour assurer les permanences (ouverture le mercredi et le dimanche de 10h30 à 12h30). Pour ce volontariat, les personnes ne feront «acte de présence» qu'une fois par mois environ.

Pour plus de renseignements : 02 41 57 18 49

Chasse Saint Hubert

Concert de trompes et cors de chasse Vendredi 1er octobre à 21h - église Saint Aubin

A l'initiative de l'association Saint Hubert, concert avec choristes, trompes et cors de chasse par l'ensemble de Saint-Varans.



Réservation : 06 19 34 13 72 - 10€/ personne



Union Nationale des anciens Combattants Saint-Sulpice / St Saturnin

Après une mise en sommeil pendant quelques années, en 2007 sous l'impulsion de M.Chamoret J.C et le rassemblement de camarades, l'association (39-45 et AFN) est repartie, nous sommes une vingtaine d'adhérents.

Nous participons aux cérémonies Nationales du 8 Mai 1945, au 11 Novembre 14-18 et au 5 Décembre AFN, en respect pour tous les morts pour la France.

Notre programme est le suivant :

Assemblée générale début octobre, janvier galette des Rois, avril repas ouvert à tout le monde avec participation et en juin un pique-nique entre adhérents au château de l'Ambroise à Saint-Sulpice. Nous adressons nos remerciements au propriétaire pour son très bon accueil.

Suite au confinement depuis mars 2020 nous n'avons pu nous réunir, mais nous espérons nous retrouver avant la fin de cette année.

Jean Claude CHAMORET. Président

Association Aquarelliste de la région de Brissac

L'Association aquarelliste va reprendre ses cours à Blaison-Saint-Sulpice à compter du 21 septembre.

Marion RAYNARD, peintre aquarelliste y enseigne l'aquarelle avec toutes ses techniques, ainsi que le dessin, fusain, encre de chine et acrylique.

Adultes tous niveaux, même débutants.

Les cours ont lieu le mardi à son atelier à Blaison 21 montée de la hutte de 9 h 45 à 11 h 45



Renseignements et inscriptions
Marion RAYNARD au 02.41.57.11.13
06.62.08.11.13

NOUVEAUTÉ - SEPT 2021 Association Respire Pilates

Promouvant la santé auprès des enfants et des plus grands



Tous les **mardis** salle des fêtes à Saint-Sulpice

17h00-17h40 : Sénior

18h30-19h10 : intermédiaire 19h15-19h55 : débutant 20h00-20h40 : débutant

Selvin RADJA enseignant Pilates niv 1-2

Ingénieur de formation, j'ai choisi une nouvelle voie professionnelle en devenant animateur de loisir et sport et enseignant de Pilates.

Passionné de danse, en particulier de Tango, j'ai pu progresser en contrôle, conscience corporelle et force. Le Pilates est une méthode de renforcement de vos muscles posturaux, ceux de votre colonne, de votre dos, autour de vos articulations.

Vous aussi, venez-vous initier : aérez votre corps, retrouvez Energie et Mobilité.

Carte	Tarif sept 2021
8 cours	67 €
Unité	11 €
Adhésion	10 € (1 cours offert)
Individuel, entreprise	Nous contacter

En tenue souple, apportez votre bouteille et tapis de sol. Inscriptions (9 participants /créneau) 06.65.02.41.88 / blaisonrespirepilates@gmail.com

Et les enfants dans tout ça...

Selvin propose dès la rentrée de septembre des activités de gym douce pour les enfants de 6 à 10 ans. Les mercredis 8 - 15 - 22 - 29 septembre - 14h-15h

Si le nombre d'inscrits le permet, l'activité s'adaptera pour se pérenniser sur le reste de l'année scolaire. En petits groupes, ils roulent, sautent, se renversent, se tiennent en équilibre.

L'atelier leur permettra de travailler leurs capacités motrices, d'apprendre la coordination et de découvrir le sens de l'équilibre.



En images ...



Changement abris bus - Jouralem



Installation d'un radar pédagogique Raindron

UNE PÉRIODE SOUS LE SIGNE DE LA MUSIQUE

Toute l'école de La Petite Loire a pu expérimenter le rythme signé avec Antoine. 6 séances hebdomadaires ont été proposées aux enfants grâce au financement de l'Association de Parents d'Élèves. Chants et "TAM-TAM" ont rythmé notre printemps!

Mais, ... c'est quoi le rythme signé?

Le Rythme Signé est une nouvelle forme de composition musicale basée sur le tempo, née en Argentine. Elle permet à un groupe de faire de l'improvisation en temps réel en étant dirigé par un chef d'orchestre qui, aux moyens de signes et de gestes, donne des consignes aux musiciens. Il n'y a donc plus besoin de parler la même langue ou d'avoir le même niveau musical pour jouer ensemble. Petits et grands peuvent partager le même plaisir.

Oser, s'écouter, faire ensemble, créer, ... autant de belles choses à vivre et à continuer.

Le mois de juin sonne aussi la fin de l'école. Une année scolaire s'achève pour tous les petits écoliers. Nous souhaitons une bonne route aux CM2 qui vont bientôt découvrir le collège. L'année prochaine, l'équipe de l'école reste stable dans l'ensemble. Nathalie Petit (maîtresse des MS-GS et des CP-CE2) nous quitte et nous la remercions pour toute cette année passée ensemble.



BONNES VACANCES À TOUS

L'ÉQUIPE DE LA PETITE LOIRE







Spécialités à commander

Quiche à l'ortie Cake citron - ortie

Réservez directement 06 60 94 66 23

ou

Payez en ligne sur le site
« Le potager d'à coté »
https://www.lepotagerdacote.fr/

Venez chercher votre commande chez Anne EYER

« Du Jardin à l'Assiette »

à la CROIX PIRON - BLAISON - St - SULPICE

Ateliers Pédagogiques au Jardin

Juin - Juillet - Août sur réservation



Jeux sensoriels - Dégustations - Plantations

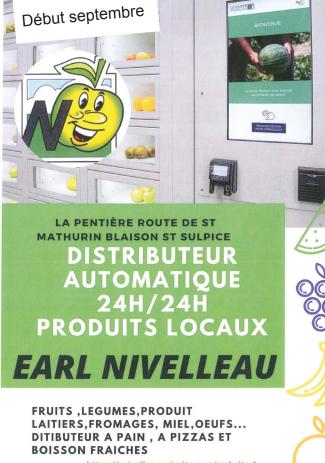
Création de nichoirs - Mini jardin aromatique – Hôtel à insectes Récolte - Tambouille et Patouille - Bricolages

Venez profiter d'un moment de douceur. envie d'une pause, vous êtes stressé, avez des phobies, des maux...Je vous accompagne vers un mieux être avec bienveillance pour passer ce cap. je vous propose des séances individuel et adapté à votre



06.82.77.70.86 LARDEUX_VALÉRIE@ORANGE.FR LE SAULSOU BLAISON ST SULPICE SIRET:89205865200017 Praticienne en hypnose et soins énergétiques Reiki, lifting facial, Access bars, Mtvss, Magnetisme, tirage d'oracle...

HTTPS://LARDEUX VALÉRIE. WIXSITE.COM/WEBSITE



https://snivelleau.wixsite.com/website-1

06.82.77.70.86 ou 06.84.37.51.70



Directeur de publication : Jean-Claude Legendre

Comité de rédaction : Jean-Claude Legendre, Carole Jouin-Legagneux, Doriane Chagot et Richard Maréchal Conception : mairie de Blaison-Saint-Sulpice